

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON  
**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Conseil Municipal de la Ville de Dijon – Règlement Intérieur – Mise à jour

Mme Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a adopté son règlement intérieur.

Conformément à l'article 41 de ce règlement : « *Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire. Celles-ci feront alors l'objet d'une délibération.* »

Il vous est proposé par la présente délibération de modifier les articles 32 et 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Dijon comme suit :

Article 32 : *Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil Municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.* Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général ou local et ne peuvent comporter d'imputations personnelles.

Elles sont abordées à la fin de la séance du Conseil Municipal. Si l'auteur de la question orale ne peut assister à la séance, sa question n'est pas abordée. Les questions orales ne donnent pas lieu à débat. Une question orale est exposée sommairement par son auteur pendant une durée qui ne peut excéder deux minutes. Chaque groupe peut présenter, au plus, deux questions orales ou vœux par séance.

Article 33 : *Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.*

Tout membre du Conseil Municipal ou groupe politique peut déposer un vœu à l'occasion des réunions du Conseil Municipal. Chaque vœu porte sur un sujet d'intérêt général ou local ; il est signé de son ou de ses auteurs et adressé au Maire, via la Direction Générale des Services (support papier ou courrier électronique), un jour franc au moins avant la séance du Conseil Municipal et fait l'objet d'un accusé de réception. Chaque groupe peut présenter, au plus, deux questions orales ou vœux par séance.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la mise à jour du règlement intérieur dans les conditions proposées.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre : 10**